



Rouen, le 31 mars 2020

Cher(e)s collègues, cher(e)s IDEL, cher(e)s compagnons de galère !

Je m'adresse à vous pour faire un point d'étape dans la « gestion » de cette crise sanitaire, nouvelle, brutale et à laquelle personne n'était préparée, aussi bien soignants qu'autorités sanitaires.

Dès le 09 mars 2020, l'URPS infirmiers de Normandie participait à la première cellule de crise, avec l'Agence Régionale de Santé, consacrée à la pandémie covid 19.

Lors de cette première réunion, nous avons proposé d'établir une cartographie des idels volontaires pour la prise en charge de patients covid + sur le territoire de la Normandie.

Vos nombreuses réponses ont révélé une mobilisation importante pour affronter ce fléau et une réelle volonté d'organisation IDEL.

Depuis, l'URPS participe à toutes les réunions de coordination avec l'ARS, les CPAM, l'URML etc...

A chaque réunion, l'URPS infirmiers fait état de la disponibilité des idels, mais insiste lourdement sur le manque de matériel de protection mis à leur disposition pour une prise en charge de qualité et sécurisée de tous les patients.

Vos nombreux retours (mail et téléphone), nous confrontent à chaque fois à cette dure réalité : le manque de matériel disponible pour travailler dans des conditions optimales. C'est scandaleux !

Hormis la distribution de FFP2, organisée conjointement par l'ARS, l'Ordre Infirmier et l'URPS via les SDIS, il apparaît désormais illusoire d'attendre de nos tutelles les moyens matériels nécessaires pour mener notre mission de soignant sans se mettre en danger et sans prendre le risque d'être vecteur de ce virus. Néanmoins les masques devraient retrouver le chemin des officines.

L'URPS réitère sa position : prenez soin de vous et de votre entourage. Toute prise en charge ne doit se faire qu'avec du matériel adapté et je sais que nous en manquons tous. La prescription n'est pas une injonction, si les conditions de sécurité ne sont réunies, pas de prise en charge covid 19.

Le dernier questionnaire qui vous a été adressé a pour but de pointer vos difficultés et de les transmettre à nos tutelles.

Dans chaque territoire les idel :

- S'organisent pour dédier des tournées covid, sans impact sur les tournées habituelles,
- Se débrouillent, font preuve d'inventivité et de système D pour récupérer le matériel indispensable.

Soyons solidaire, organisons-nous entre cabinets infirmiers afin de mutualiser notre matériel, de préserver nos ressources humaines. Nous vous savons déjà organisés dans beaucoup de secteurs normands.

Sachez que l'URPS est présente à vos côtés pour partager les expériences des uns pour les autres, pour essayer en permanence de trouver des pistes de matériel. Il est essentiel de conserver ce lien entre nous tous.

L'heure du bilan et des comptes arrivera. L'URPS sera présente pour placer nos tutelles et instances devant leurs responsabilités.

Enfin, je termine ce courrier sur quelques rappels et informations pratiques :

- Comme vous avez pu le lire des actes dérogatoires ont été mis en place rapidement par la CNAM,
- L'acte de suivi infirmier d'un patient covid est coté à 5.8 à taux plein et cumulable avec une autre soin (autant de fois que prescrit),
- L'acte de télé suivi (c'est-à-dire au téléphone avec un patient pour recueillir les constantes etc..) est coté à 3.2 (autant de fois que prescrits),
- L'acte de prélèvement spécifique covid est coté également à 5.8 (cumulable à taux plein),
- Tous ces actes en rapport avec le suivi covid doivent être prescrits avec cette mention de suivi covid,
- Les actes de téléconsultations sont déjà inscrits à la NGAP depuis janvier,
- Dans cette période où les gestes barrières sont importants, le mode dégradé pour les télétransmissions des feuilles de soins est autorisé, pour ne pas infecter nos matériels. Cette période sera neutralisée et n'impactera pas les indicateurs pour obtenir l'aide pérenne de 2020. Il est cependant nécessaire de continuer d'envoyer les pièces justificatives via score. Un courrier de chaque caisse devrait vous être adressé.

Tout renseignement complémentaire est mis à jour sur notre site : www.urps-infirmiers-normandie.fr

Merci de votre attention, bon courage à tous et prenez soin de vous et votre entourage.

Bien cordialement,

François CASADEI – Président

Et les membres de l'URPS INFIRMIERS DE NORMANDIE

Union Régionale des Professionnels de Santé Infirmiers de Normandie
Immeuble Le Conquérant – 62 Quai Gaston Boulet 76000 ROUEN
☎ 06 65 00 68 86 - ✉ urps.infirmiers.normandie@orange.fr